

DÉLIBÉRATION N° 2026/028

Extrait du registre des délibérations du
Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne

Conseil d'Administration du	3 juillet 2026	à Chasseneuil du Poitou
-----------------------------	----------------	-------------------------

N° identifiant	2026/028	Titre	Détermination de la composition du bureau du CDG86
----------------	----------	-------	--

Date de la convocation	26 juin 2026
------------------------	--------------

Président de séance	M. Edouard RENAUD
Secrétaire de séance	M. Romain MIGNOT

Membres en exercice	27
Quorum	14

Présents	20	Représentants des Collectivités et Etablissements Publics affiliés : M. RENAUD Edouard, Mme Sandrine ANDRE, M. Éric BAILLY, M. Gilbert BEAUJANEAU, Mme Josette COLAS, M. Rémy COOPMAN, Mme Marie-Monique DEPLECHIN, Mme Marie-Renée DESROSES, Mme Bénédicte FILLATRE, Mme Pascale GUITTET, Mme Gisèle JEAN, Mme Fabienne LAURENCIER, M. Romain MIGNOT, M. Jérôme NEVEUX, M. Philippe PATEY, M. Gérard PEROCHON, M. Bernard SAVARD, Mme Annette SAVIN Représentants des Collectivités et Etablissements Publics non affiliés : Collège Spécifique Mme Sandrine BARRAUD, Mme Isabelle CHEDANEAU
----------	----	---

Pouvoirs	6	Mandants Mme Rose-Marie BERTAUD M. Frédéric BRAILLARD M. Cyril CIBERT M. Joël DAZAS Mme Nathalie DESJARDINS Mme Valérie LEAU	Mandataires Mme Marie-Renée DESROSES Mme Sandrine BARRAUD Mme Isabelle CHEDANEAU M. Gilbert BEAUJANEAU M. Bernard SAVARD M. Éric BAILLY
Absents	1	M. Serge KONAYAO	

AR Prefecture

086-288600232-20260703-20260307028CA-DE
Reçu le 10/07/2026
Publié le 10/07/2026

Représentée par		
-----------------	--	--

Observations	Assistaient également : Mme JADAUD-PRESSAT Isabelle, Directrice Générale du Centre de gestion, M. REVUELTA Vincent, Directeur Général Adjoint du Centre de gestion,
--------------	--

Vu :

- Le Code général de la fonction publique, notamment l'article L. 452-22 relatif à l'organisation interne des centres de gestion ;
- Le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, et notamment son article 22 rédigé comme suit :
« **Le conseil d'administration détermine la composition de son bureau. Le bureau établit l'ordre du jour des séances du conseil** ».
- Le procès-verbal portant proclamation des résultats des élections des représentants des communes, des établissements publics affiliés et des collectivités ou établissements non affiliés au conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne ;

Considérant :

Qu'il appartient au Conseil d'Administration de déterminer librement la composition du bureau du Centre de Gestion ;

Que le bureau constitue une instance préparatoire chargée notamment de préparer les travaux du Conseil d'Administration et d'établir l'ordre du jour de ses séances ;

La Présidence propose que le bureau du Centre de Gestion soit composé de :

La Présidence, des 4 Vice-Présidences et de 8 administrateurs

Edouard RENAUD	Président
Pascale GUITTET	1 ^{ère} Vice-Présidente
Gérard PEROCHON	2 ^{ème} Vice-Président
Annette SAVIN	3 ^{ème} Vice-Présidente
Romain MIGNOT	4 ^{ème} Vice-Président
Gilbert BEAUJANEAU	Administrateur
Cyril CIBERT	Administrateur
Josette COLAS	Administratrice
Rémy COOPMAN	Administrateur
Nathalie DESJARDINS	Administratrice

AR Prefecture

086-288600232-20260703-20260307028CA-DE
Reçu le 10/07/2026
Publié le 10/07/2026

Marie-Renée DESROSES	Administratrice
Gisèle JEAN	Administratrice
Jérôme NEVEUX	Administrateur

Le bureau serait ainsi composé de 13 membres.

Conformément à l'article 22 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985, le bureau établit l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration.

Il peut en outre être consulté par la Présidence sur toute question intéressant le fonctionnement du Centre de Gestion.

Après débats et discussions, les membres du Conseil d'Administration :

acceptent la proposition du Président fixant le nombre de membres du bureau à 13
décident que le bureau soit constitué de la façon suivante :

- Edouard RENAUD, Président
- Pascale GUITTET, 1^{ère} Vice-Présidente
- Gérard PEROCHON, 2^{ème} Vice-président
- Annette SAVIN, 3^{ème} Vice-présidente
- Romain MIGNOT, 4^{ème} Vice-président
- Gilbert BEAUJANEAU, Administrateur
- Cyril CIBERT, Administrateur
- Josette COLAS, Administratrice
- Rémy COOPMAN, Administrateur
- Nathalie DESJARDINS, Administratrice
- Marie-Renée DESROSES, Administratrice
- Gisèle JEAN, Administratrice
- Jérôme NEVEUX, Administrateur

Pour	26	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

RESULTAT DU VOTE	Adoptée à l'unanimité
-------------------------	-----------------------

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac – CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

AR Prefecture

086-288600232-20260703-20260307028CA-DE
Reçu le 10/07/2026
Publié le 10/07/2026

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 3 juillet 2026

Le Président,

Le Secrétaire,

Edouard RENAUD

Romain MIGNOT



A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping strokes.

AR Prefecture

086-288600232-20260703-20260307028CA-DE
Reçu le 10/07/2026
Publié le 10/07/2026